ROZOY FLASH n° 157

Bulletin d'informations communales – **12 mai 2017**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2017

La séance du Conseil Municipal du 21 avril, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Dominique LECLERCQ – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT – Adeline MOINEUSE.

Absents excusés :
Jean-René DURTETTE – pouvoir à Patricia CARAQUIN
Delphine LOUIS

Secrétaire de séance :
Christelle BERNAILLE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Compte de gestion 2016 commune,
- Compte de gestion 2016 ZAC,
- Compte administratif 2016 commune,
- Compte administratif 2016 ZAC,
- Affectation des résultats,
- Subventions aux associations,
- Taux d'imposition 2017,
- Budget primitif 2017,
- Travaux USEDA suite à sinistre,
- Mutations de terres,
- Acceptation de subvention,
- Créations CAE/CUI,
- Renouvellement CAE/CUI,
- Indemnités des élus – Modification de l'indice,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DELIBERATIONS

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 (COMMUNE ET ZAC)

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Pour la commune :

- le total des dépenses de fonctionnement est de 811 145,28 € pour des recettes d'un montant de 999 128,15 €.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 571 168,45 € et les recettes à 457 046,13 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 11 341,00 € en recettes (subventions, etc.) et 1 954,30 € en dépenses (travaux à réaliser).

Pour la ZAC, les dépenses de fonctionnement sont nulles et les recettes s'élèvent à 11 891,32 €.
Pas de dépenses ni de recettes en investissement.

COMPTES DE GESTION 2016 (COMMUNE ET ZAC)

Les comptes de gestion, préparés par M. Charles MARTIN, comptable public, et reprenant les éléments des comptes administratifs, sont adoptés.

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2016, présentant un excédent de fonctionnement de 187 982,87 €, il est décidé d'affecter 104 735,62 € à la section d'investissement 2017 et 83 247,25 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

TAUX D'IMPOSITION 2017

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux :

Taxe d'habitation : 16,77%
Taxe sur foncier bâti : 16,80%
Taxe sur foncier non-bâti : 33,46%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après un court rappel sur le calcul pour l'attribution des subventions aux associations (par exemple, prise en charge d'une partie des frais liés à l'emploi de personnel pour le Foyer Rural et l'USR), et le fait que les présidents et trésoriers desdites associations ne participent pas au vote, le Conseil Municipal fixe le montant des subventions 2017 à 21 715 € (pour rappel 21 105 € en 2016) :

Comité des Fêtes	8 000.00 €	La Bigarrure	100.00 €
Anciens Combattants de Rozoy	175.00 €	Les Aînés Rostands	423.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	50.00 €	La Colombe Rostande	124.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50.00 €	Tennis de table	815.00 €
Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale	553.00€	Médaillés Militaires	50.00 €
Fanfare Municipale	50.00 €	Anciens Combattants du Canton	50.00 €
Foyer Rural du Pays Rostand	4 205.00 €	Fondation du Patrimoine	100.00 €
Centre aéré	1 500.00 €	Prévention Routière	70.00 €
Rozoy Moto Quad Passion	1 123.00 €	T.A.C.T. Thiérache Animation Culture Tourisme (participation à l'école de musique intercommunale)	88.00 €
Société de chasse	119.00 €		
Société de pêche	218.00 €		
Union Sportive Rostande	3 852.00 €		

BUDGET PRIMITIF 2017

Après débat, la proposition de budget primitif, présenté par José FLUCHER, est adoptée par l'assemblée.

Ce budget est équilibré en fonctionnement pour un montant de 990 143,82 € et en investissement pour un montant de 1 090 722,41 €.

TRAVAUX USEDA SUITE SINISTRE

M. le Maire expose à l'Assemblée que l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) envisage le dépannage d'un câble abimé rue Charles de Gaulle (suite accident). Le coût total des travaux est de : **819,22 €**.

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce dépannage et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Ce montant sera récupéré auprès de l'assureur du responsable des dommages.

MUTATIONS DE TERRES

M. le Maire informe l'Assemblée que M. Pascal CARBONNEAUX souhaite céder les terres, dont il est locataire, à son fils M. Mathieu CARBONNEAUX.

Le Conseil Municipal accepte que M. Pascal CARBONNEAUX cède la parcelle ZV 1 « Les Rubans » d'une superficie de 88 ares 10 à M. Mathieu CARBONNEAUX et autorise M. le Maire à signer le bulletin de mutation de terre à transmettre à la MSA de Picardie pour la mise à jour du fichier des bases cadastrales.

ACCEPTATION DE SUBVENTION

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité Voirie, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 2 541,00 €, qui a été acceptée, au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour la construction d'un mur de soutènement rue de la Neuville. Le montant total des travaux est de 8 712 € TTC.

CREATIONS CAE/CUI

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes en CAE/CUI, d'une durée hebdomadaire de 20 heures, pour 1 an, à compter du 16 mai 2017. Ces postes seront occupés par MM. Jean-Claude DURTETTE et Bruno RAVEAUX.

RENOUVELLEMENT CAE/CUI

Il est décidé de renouveler l'emploi CAE/CUI de M. Gaston LONNOY, pour une durée de 1 an, 35 heures par semaine, à compter du 1er mai 2017.

INDEMNITE DES ELUS – MODIFICATION DE L'INDICE

Vu la note d'information n° ARCB1632021C portant sur les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1er février 2017, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération en date du 18 avril 2015 fixant « les indemnités à percevoir du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués » en conservant les mêmes taux mais en remplaçant le libellé de l'indice comme suit :

% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique			
Maire	40,70 %	3ème Adjoint	12.00 %
1er Adjoint	13.50 %	Conseiller délégué	12.00 %
2ème Adjoint	12.00 %	Conseillères déléguées	4.45 %

-

QUESTIONS DIVERSES

Après la programmation de réunions de commissions, M. le Maire propose un tour de table :

Christelle BERNAILLE signale des dégradations au cimetière et le fait que de nombreux camping-cars s'engagent rue du Pont du Rieux suite à la mauvaise signalisation de l'aire de stationnement. Une communication va être faite auprès de la Communauté de Communes.

Martine MAINGANT informe que des fleurs ont été arrachées chez plusieurs habitants et dans des parterres de la commune.

Xavier BOULANDE demande le nettoyage du terrain multisports et rappelle la demande de ravalement de façade de l'immeuble Pervenche.

L'ensemble du conseil évoque les nuisances sonores occasionnées dans le village par certains véhicules (dirt) qui circulent, pilotés par des jeunes sans casque et sans gants. Leur usage est de plus interdit sur les voies ouvertes à la circulation publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Informations générales

RESULTATS ELECTION PRESIDENTIELLE — 1er tour de scrutin le 23 avril 2017 à Rozoy sur Serre

Inscrits : 713 - Votants : 567 (79.52%) Abstentions : 146 (20.48%) Blancs et Nuls : 14 Exprimés : 553

	Rozoy		Département		France entière	
Liste des candidats	**Voix**	**% Exprimés**	**Voix**	**% Exprimés**	**Voix**	**% Exprimés**
Mme Marine LE PEN	**246**	**44,48**	**102 770**	**35.67**	**7 678 491**	**21.30**
M. François FILLON	**83**	**15,01**	46 969	16.30	7 212 995	20.01
M. Emmanuel MACRON	74	13,38	**51 680**	**17.94**	**8 656 346**	**24.01**
M. Jean-Luc MÉLENCHON	57	10,31	48 950	16.99	7 059 951	19.58
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	32	5,79	14 651	5.08	1 695 000	4.70
M. Benoît HAMON	30	5,42	12 230	4.24	2 291 288	6.36
M. Jean LASSALLE	14	2,53	2 264	0.79	435 301	1.21
Mme Nathalie ARTHAUD	7	1,27	2 763	0.96	232 384	0.64
M. Philippe POUTOU	4	0,72	3 156	1.10	394 505	1.09
M. François ASSELINEAU	4	0,72	2 171	0.75	332 547	0.92
M. Jacques CHEMINADE	2	0,36	536	0.19	65 586	0.18

2ème tour de scrutin le 7 mai 2017 à Rozoy sur Serre

Inscrits : 713 - Votants : 555 (77,84%) Abstentions : 158 (22,16%) Blancs et Nuls : 59 Exprimés : 496

Ont obtenu :

Emmanuel MACRON : 194 voix soit 39,11 % des suffrages exprimés – 66,10% moyenne nationale – 47.09% pour l'Aisne)

Marine LE PEN : 302 voix soit 60.89 % des suffrages exprimés – 33,90% moyenne nationale – 52,91% pour l'Aisne)

.....

ELECTIONS LEGISLATIVES 2017 les 11 et 18 juin 2017

Bureau de vote à la mairie (avec ascenseur)

Pour pouvoir voter, **se munir obligatoirement**, dans les communes de plus de 1 000 habitants, en plus de la carte d'électeur, **d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie, carte de famille nombreuse….)

L'antenne 4G ORANGE a été mise en service le vendredi 5 mai. Elle va répondre aux besoins de nombreux Rostands (particuliers et professionnels).

L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) communique : dans certains cas, la 4G peut affecter des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau (elle n'a pas de conséquence sur réception par satellite, ADSL, câble ou fibre optique).

Si vous constatez des perturbations, appelez le 0 970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).
Si vous habitez un logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble d'appeler ce numéro.

Pour plus d'informations : www.recevoirlatnt.fr

En cas de brouillage avéré par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic) êtes recontacté dans les 3 jours maximum pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions identifiées pour remédier à ces perturbations sont financées par les opérateurs mobiles. Vous pouvez bénéficier d'une intervention gratuite en appelant le 0 970 818 818.

Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, satellite, câble ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.

PERMANENCE IMPOTS Si vous n'avez pas encore rempli votre déclaration d'impôts, pour vous aider, José FLUCHER assurera une permanence en mairie **le 15 mai, de 9h à 12h.** Des rendez-vous à domicile sont possibles.
Pour rappel, date limite d'envoi : sur formulaire papier : mercredi 17 mai 2017 - sur Internet : mardi 23 mai 2017

A l'occasion de la semaine du développement durable, la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache organise avec l'Espace Info Energie (EIE) **une permanence** ayant pour thématique **les conseils sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et plus particulièrement l'isolation thermique et les dispositifs d'aides existants à ROZOY-SUR-SERRE, à la Communauté de Communes, le mardi 30 mai de 14h à 16h.**

Pour tous renseignements ou inscriptions, contactez Sandrine LANGLET au 03.23.98.04.54.

DECHETS VERTS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.
Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
Cette interdiction a été mise en place en raison de la gêne occasionnée pour le voisinage et des risques d'incendie. Il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusque 450 €.
Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

La Communauté de Communes Les Portes de la Thiérache recrute 8 à 10 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Postes à pourvoir pour le 1er juillet 2017, pour 6 mois, 20h par semaine, rémunéré au SMIC.
Sont éligibles uniquement **les bénéficiaires du RSA** (socle) et **les jeunes de moins de 26 ans.**
Candidatures (CV) à envoyer à la Communauté de Communes (Lisa UZABIAGA) avant le 31 mai 2017.
Les recrutements ont lieu le 13 juin 2017 pour les bénéficiaires du RSA et le 15 juin 2017 pour les jeunes.
Travaux de maçonnerie sur le patrimoine rural : mairie, églises, lavoirs…..Pas de formation spécifique exigée.

Le chantier d'insertion sera présenté à l'occasion du **Forum insertion le lundi 29 mai 2017, à partir de 13h30, à la salle des fêtes de MONTCORNET, à destination des demandeurs d'emploi du territoire.**
Seront présents à ce forum : Pôle Emploi, l'Unité Territoriale d'Action Sociale du Conseil Départemental, la Maison de l'Emploi et de la Formation locale, le CFP02 (Centre de Formations Personnalisées 02), la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

TOURNOI DES 2 RAQUETTES - Dimanche 21 mai 2017

Combiné de Tennis de Table et de Badminton Salle des Sports – ROZOY SUR SERRE

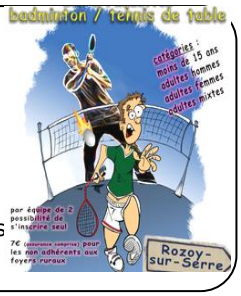

Catégories: Jeunes et adultes répartis en une série Elite et une série Open Découverte.
Par équipe de 2, possibilité de s'inscrire seul.
Attention au nombre de places limitées aux 45 premières équipes.
Début des inscriptions à 9h30. Prêt de matériel sur place et restauration possible
Ouvert à tous sur présentation de certificat médical ou licence de pratique sportive de l'année en cours
7 € par joueur (assurance comprise) - Informations au 03.23.98.71.48 – 06.24.03.84.84

FETE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE - LES 3 ET 4 JUIN 2017

Le samedi de 10h00 à 23h00 et le dimanche de 10h00 à 19h00 **Tarif adultes** : 3 € - **Gratuit** pour les moins de 12 ans
Plus de 100 exposants – Feu d'artifice – 100 trompes de chasse ….
Organisé par le G.I.C. de Rozoy-sur-Serre – 06.76.04.96.76 – Brochures à disposition en mairie

FONDATION Groupama
vaincre les maladies rares

Le dimanche matin 4 juin, VENEZ MARCHER : **balade solidaire** au profit de l'association AFSED (Association Française des Syndromes d'Ehlers-Dorlos), organisée par la fondation Groupama. Accueil à partir de 9h, à l'entrée de la Fête de la Chasse. Parcours libres de 5km, 8km et 14km. Une collation vous sera offerte à l'arrivée.

1 € reçu = 1 € reversé

Le samedi 20 mai, lavage de voitures par les enfants, sur le parking Intermarché, organisé par l'APE de l'école publique.

Rappel prochaines dates des Randonnées Pédestres :

samedi 27 mai – mardi 7 juin – samedi 24 juin
Départ 14h - place de l'Europe

Communiqué de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

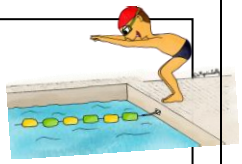

Fermeture de la piscine de CHAOURSE

La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache a décidé, pour des raisons de sécurité, de fermer la piscine intercommunale de CHAOURSE pour la saison estivale 2017.
Afin de pallier à cette fermeture, la Communauté de Communes proposera des transports gratuits vers les piscines d'HIRSON et SISSONNE, sur la période des vacances scolaires. Les jours, horaires et lieux de ramassage seront communiqués courant juin.